



SYNDICAT CGT de POINT P MBM

19 place St Sernin 31070 TOULOUSE Cedex 7

Courriel : d.emma31@orange.fr

Télécopie : 05 61 23 59 78

Se bouger avec audace, énergie, volonté, et solidarité pour un avenir collectif meilleur !

Nouveautés 2013 : Le site du syndicat CGT de Point P MBM :

<http://www.cgtpointpmbm.fr>

Vous y trouverez des infos utiles et des renseignements sur vos droits de salariés de l'entreprise Point P et du groupe Saint-Gobain.

Ce site est un espace d'échanges et de liberté respectueux des personnes.

Négociations salariales pour 2013.

Les chèques-déjeuner : Cette revendication est exprimée à chaque négociation annuelle depuis de nombreuses années. Ils existent chez Point P Ile de France, Point P Nord et des négociations sont en cours chez Point P Rhône-Alpes, Est, Centre et TP.

Cette année à la MBM, des délégués CGT, FO, CFTC et CFE-CGC ont signé l'engagement à porter et conduire solidairement la demande de mise en place de chèques déjeuner.

Ayant accepté de faire une étude sur les chèques déjeuner dans l'entreprise, la direction nous a présenté une hypothèse sur la base de 800 personnes, (ne sont pas pris en compte les salariés bénéficiant de remboursement de frais de repas et ne pouvant être ayants droits des chèques déjeuner) à raison de 2 chèques de 6€ par semaine et un coût pour l'entreprise de 3€. Cela représenterait 0,73% de la masse salariale.

Le 19 décembre, la direction a parlé pour 2013 d'une progression de la Masse Salariale de 1,7% pouvant aller jusqu'à 2% avec les promotions. Elle chiffre à 1,05% de la MS les mesures suivantes: l'augmentation de minimas conventionnels : 0,5% de la MS ; l'évolution de la prime d'ancienneté : 0,2% ; la compensation de la cotisation prévoyance : 0,2% ; l'effet report des augmentations de l'an dernier ! : 0,15% (ça, c'est nouveau, et pourquoi ne pas remonter à ...)

La direction dit vouloir garder une enveloppe pour augmenter ceux qu'elle nomme « les plus méritants ». Elle dit aussi être convaincue que les chèques déjeuner sont « un bon dispositif, un bon élément salarial » mais « on n'a pas les moyens de se financer les titres restaurant en 2013 ». Le croyez-vous ? Avec un résultat d'exploitation à fin novembre 2012 de 4,1% du C.A.

Qu'en pense la CGT ?

1. Si la direction devait persister dans son refus de mettre en place les chèques déjeuner, nous jugerions cela comme une attitude de blocage, à l'inverse d'autres directions de Point P qui ont accepté de négocier et de s'engager dans la mise en place de chèques déjeuner. L'entreprise a non seulement les moyens de financer les chèques déjeuner mais ce serait un geste fort pour le personnel.
2. Accepter la demande commune des syndicats, reflet de ce qu'expriment les salariés, ce serait aussi pour la direction montrer qu'elle sait, de temps en temps, être à l'écoute des salariés, être en capacité de dire oui et au final donner une image de « leader social ».

POUR AFFICHAGE SUR LE PANNEAU SYNDICAL ET DIFFUSION AU PERSONNEL

3. Selon la direction, 96,5% du personnel aurait bénéficié d'une revalorisation de salaire en 2012 (toutes mesures confondues) mais elle refuse de nous communiquer le listing des salaires et des primes d'ancienneté de décembre 2011 et de septembre 2012. Nous avons aussi demandé le montant des primes distribuées. Réponse partielle de la direction, n'apparaissent pas les primes pour les chefs d'agences, de site, de secteur ...

La crise ... ceux qui en parlent le plus ne la subissent pas.

Jugez-en ! La rémunération des patrons du CAC 40 n'est pas proportionnelle à la crise.

Après avoir bondit de 33% en 2010, le revenu moyen d'un patron du CAC 40 s'élevait à 4,2 millions d'euros par an en 2011 selon le cabinet Proxinvest ; soit 4% de plus que l'année passée alors que l'inflation était autour de 2%.



On peut toujours bosser et pour certain ne pas réagir quand nos patrons nous pressent comme des citrons et nous divisent, mais pendant ce temps les poches de nos patrons se remplissent !! Et ce n'est pas notre cas !!!

L'emploi et les effectifs à la MBM et chez Point P

Vous le savez, vous le vivez sur votre lieu de travail, on est de moins en moins nombreux pour faire le boulot. 353 emplois supprimés à la MBM entre décembre 2008 et octobre 2012.

Au niveau de Point P, c'est 2528 emplois de moins entre décembre 2008 et décembre 2012.

Et nous sommes de nouveau entrés dans une crise où vos emplois sont menacés. Ne restez pas isolé, le syndicat CGT et ses militants sont là pour vous conseiller, vous aider, vous assister.

Heures supplémentaires.

Elles doivent être au choix du salarié payées ou récupérées avec la majoration de 25% pour les 8 premières heures supplémentaires. Leur paiement doit apparaître clairement sur la feuille de paie et ne peut pas être remplacé par une prime exceptionnelle.

Pour vous mais aussi avec vous !

La CGT est une force active et engagée dans l'entreprise pour vous, votre santé, votre travail, votre salaire, vos droits dans l'intérêt général.

Mais sans vous, de réelles avancées ne sont pas possibles ou trop lentes.

Nous ne vous distribuerons pas d'agendas et aucun militant CGT de l'établissement négociant n'a de voiture de service ou de fonction comme l'ont des représentants d'autres syndicats.

Notre syndicat CGT fonctionne uniquement avec les cotisations des syndiqués CGT qui servent à vous défendre, y compris devant les Prud'hommes, à vous informer, à venir vous voir et discuter avec vous, à créer notre nouveau site ... etc.

Par contre, le CE « négociant » prend en charge un forfait de 3000 km par an et pour chaque élu du CE pour aller à votre rencontre, distribuer bons d'achat, colis, chèques vacances ...

Réagissez, exprimez-vous, ne vous plaignez plus en silence !

Que vous soyez ouvrier(e), employé(e), technicien(ne), agent de maîtrise ou cadre, vous pouvez compter sur nous, nous contacter mais aussi adhérer à la CGT.

Pour le syndicat CGT de Point P MBM
Emma Dementitroux, déléguée CGT,
Janvier 2013